

### SECTION 1 : IDENTIFICATION

#### Identificateur du produit

**Forme du produit :** Mélange

**Nom du produit :** INSULPURE

**Autres identificateurs de produit :**

Code de documentation du produit : 30-70-080

Bâtonnets AcoustaTherm (non recouverts, Kraft)

Isolation murale du sous-sol (perforée)

Enveloppe pour conduits/Enveloppe pour conduits large

APPAREIL EASYTOUCH

Isolation de fibre de verre (PSK blanc)

Couverture thermique marine FSK

Isolation de construction métallique (Chowchilla)

Réducteur de bruit

Bâtonnets de table SpeedyR

INSULPURE (non maquillée et Kraft)

INSULPURE Kraft et non recouvert (produit au Canada)

INSULPURE non maquillée

Piles thermiques (kraft, aluminium, face FSK)

UltraTherm

Couverture universelle

#### Usage prévu du produit

Isolation acoustique et thermique (article fabriqué).

#### Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

##### **Société**

Saint Gobain CertainTeed

20 Moores Road

Malvern, PA 19355

Professionnel : 800-233-8990

Consommateur : 800 782-8777

[www.recruitinteed.com](http://www.recruitinteed.com)

#### Numéro de téléphone d'urgence

**Numéro en cas  
d'urgence :**

Chemtel, LLC

National : 1 800 255-3924

International : +1 813 248-0585

Australie : 1 300 954-583

Brésil : 0-800-591-6042

Chine 400-120-0751

Inde : 000-800-100-4086

Mexique 800-099-0731

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification de la substance ou du mélange

**Classification SGH (système général harmonisé) :**

Aucun étiquetage applicable conformément au règlement 29 CFR 1910.1200 et au Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17.

#### Éléments d'étiquetage

# INSULPURE

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

## Étiquetage SGH-É.-U.

Aucun étiquetage applicable conformément au règlement 29 CFR 1910.1200 et au Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17.

## Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires.

## Toxicité aiguë inconnue (SGH-US)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur du produit	%*	Classification des composants selon le SGH
Fibres de verre non biopersistantes (biosolubles)			78 à 97	Non classifié
Sel d'acide polycarboxylique			≤ 2,7645	Corr. mét. 1, H290

Texte complet des phrases H : voir la section 16

\*Les pourcentages sont inscrits selon un pourcentage en poids (% p/p) pour les composants liquides et solides. Les composants gazeux sont inscrits selon un pourcentage en volume (% vol/vol).

## SECTION 4 : PREMIERS SOINS

### Description des premiers secours

**Généralités** : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

**Inhalation** : Lorsque des symptômes apparaissent : sortir à l'air libre et aérer la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

**Contact avec la peau** : Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

**Contact avec les yeux** : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant au moins 5 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

**Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Généralités** : Aucun risque important prévu dans des conditions normales d'utilisation.

**Inhalation** : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

**Contact avec la peau** : Le contact peut provoquer une irritation pour cause d'abrasion mécanique.

**Contact avec les yeux** : Peut provoquer une irritation des yeux.

**Ingestion** : L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

**Symptômes chroniques** : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour circonscrire l'incendie.

**Agents extincteurs inappropriés** : Aucune connue.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie** : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à température élevée.

**Risque d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité** : Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie** : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

# INSULPURE

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Instructions de lutte contre l'incendie :** Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

Utiliser des agents appropriés pour circonscrire l'incendie.

**Protection lors de la lutte contre l'incendie :** Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires. Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

**Produits de combustion dangereux :** Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote.

## Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales :** Éviter de produire de la poussière. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements.

#### Pour le personnel non affecté aux urgences

**Équipement de protection :** Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

**Procédures d'urgence :** Évacuer le personnel non nécessaire. Évacuer la zone si la libération accidentelle présente un danger important.

#### Pour le personnel affecté aux urgences

**Équipement de protection :** Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée. Suivre le protocole.

**Procédures d'urgence :** À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, se protéger et protéger les autres personnes, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance du personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement :** Confiner les déversements solides au moyen de barrières appropriées et empêcher toute migration ou tout écoulement dans les égouts et les cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :** Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Récupérer le produit à l'aide d'un aspirateur, d'une pelle ou d'un balai. Placer la matière déversée dans un récipient convenable pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

### Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition/protection individuelle et la section 13, Données sur l'élimination.

## SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail.

**Mesures d'hygiène :** Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques :** Respecter la réglementation applicable.

**Conditions d'entreposage :** Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec et frais.

**Matières incompatibles :** Acide fluorhydrique Fluorure d'hydrogène. Acides forts.

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Isolation acoustique et thermique (article fabriqué).

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL) ou OSHA (PEL).

Fibres de verre non biopersistantes (biosolubles)		
<b>OSHA É.-U.</b>	PEL-TWA OSHA :	15 mg/m <sup>3</sup>
<b>NIOSH É.-U.</b>	REL. NIOSH (CMT)	3 fibres/cm <sup>3</sup> (fibres d'un diamètre ≤ 3,5 mcg et d'une longueur ≥ 10 mcg) / 5 mg/m <sup>3</sup> (verre fibreux total)

# INSULPURE

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

## Contrôles de l'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Un appareil de lavage approprié pour les yeux et le corps doit être accessible à proximité de toute exposition possible. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer le respect de tous les règlements nationaux et locaux.

**Équipement de protection individuel :** Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



**Matières des vêtements de protection :** Portez des matériaux et des tissus protecteurs selon les conditions.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection pour protéger contre l'abrasion.

**Protection des yeux :** Lunettes protectrices contre les agents chimiques.

**Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements de protection appropriés.

**Protection des voies respiratoires :** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, en cas d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires approuvé. Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. Utiliser une protection respiratoire lors du meulage ou de la coupe. Le masque contre les particules doit filtrer au moins 99 % des particules en suspension dans l'air.

**Autres informations:** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Aspect	: Beige
Odeur	: Légèrement sucré
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: Sans objet
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: 1204 °C (2199,2 °F)
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Le produit n'est pas inflammable.
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Sans objet
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: < 2,5
Gravité spécifique	: Non disponible
Solubilité	: Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité:** Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

**Stabilité chimique :** Stable dans les conditions de manutention et stockage recommandées (voir la section 7).

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

**Conditions à éviter :** Éviter la formation de poussière. Humidité.

**Matières incompatibles :** Acide fluorhydrique Fluorure d'hydrogène. Acides forts.

# INSULPURE

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Produits de décomposition dangereux :** Ne devrait pas se décomposer dans des conditions ambiantes. Produits possibles de la décomposition thermique : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

## SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques – Produit

**Toxicité aiguë (orale) :** Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

**Toxicité aiguë (cutanée) :** Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

**Toxicité aiguë (inhalation) :** Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

**Données DL50 et CL50 :** Non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :** Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

**pH:** Sans objet

**Lésions/irritation oculaires :** Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

**pH:** Sans objet

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

**Mutagenicité sur les cellules germinales :** Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

**Cancérogénicité:** Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):** Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

**Toxicité pour la reproduction :** Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):** Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

**Danger par aspiration :** Non classifié

**Symptômes/effets après l'inhalation:** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

**Symptômes/effets après le contact avec la peau:** Le contact peut provoquer une irritation pour cause d'abrasion mécanique.

**Symptômes/effets après le contact avec les yeux:** Peut provoquer une irritation des yeux.

**Symptômes/effets après l'ingestion:** L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

**Symptômes chroniques :** Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

### Informations sur les effets toxicologiques – Composant(s)

**Données DL50 et CL50 :** Non disponible

## SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

**Écologie – Généralités :** Non classifié.

### Persistance et dégradabilité

INSULPURE	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### Potentiel de bioaccumulation

INSULPURE	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Mobilité dans le sol Non disponible

### Autres effets nocifs

**Autres informations:** Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Recommandations relatives à l'élimination des déchets :** Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

**Écologie – Déchets :** Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS ; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.

En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA) Non réglementé pour le transport DOT américain, IMDG, IATA et TMD du Canada

# INSULPURE

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Réglementation fédérale des États-Unis

Nom chimique (N° de CAS)	Quantité à déclarer CERCLA	EPCRA 304 RQ	SARA 302 TPQ	SARA 313
Fibres de verre non biopersistantes (biosolubles) (sans objet)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non
Sel d'acide polycarboxylique (sans objet)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non

SARA 311/312 Absent

Drapeaux TSCA des États-Unis Absent

### Réglementation d'État aux États-Unis

#### Proposition 65 de la Californie

Nom chimique (N° de CAS)	Cancérogénicité	Toxicité pour le développement	Toxicité pour l'appareil reproducteur féminin	Toxicité pour l'appareil reproducteur masculin
Fibres de verre non biopersistantes (biosolubles) (sans objet)	Non	Non	Non	Non
Sel d'acide polycarboxylique (sans objet)	Non	Non	Non	Non

### Énumérer les listes Right to Know

Fibres de verre non biopersistantes (biosolubles)
É.-U. – Massachusetts – Liste de droit à l'information
É.-U. – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses
É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information – Liste de dangers pour l'environnement
É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information – Substances dangereuses spéciales
É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information
Sel d'acide polycarboxylique
É.-U. – Massachusetts – Liste de droit à l'information
É.-U. – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses
É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information – Liste de dangers pour l'environnement
É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information – Substances dangereuses spéciales
É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information

### Réglementation canadienne

Fibres de verre non biopersistantes (biosolubles)
Ne sont pas inscrits sur la LES (Liste extérieure des substances) du Canada
Ne sont pas inscrits sur la LES (Liste extérieure des substances) du Canada
Sel d'acide polycarboxylique
Ne sont pas inscrits sur la LES (Liste extérieure des substances) du Canada
Ne sont pas inscrits sur la LES (Liste extérieure des substances) du Canada

### Inventaires internationaux

Nom chimique (N° de CAS)	AICS Australie	Dinde CICR	Corée du Sud	EINEC S UE	ELINCS UE	UE SVHC	UE NLP	Mexi que INSQ
Fibres de verre non biopersistantes (biosolubles) (sans objet)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Sel d'acide polycarboxylique (sans objet)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

  

Nom chimique (N° de CAS)	China IECSC	Japon ENCS	Japon ISHL	Japon PDSC	Japon PRTR	Philippines PICCS	Nouvel le- Zélande NZIOC	États- Unis TSCA
Fibres de verre non biopersistantes (biosolubles) (sans objet)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Sel d'acide polycarboxylique (sans objet)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

# INSULPURE

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

**Date de préparation ou de la dernière révision** : 02/03/2021

Résumé de la révision

**Autres informations** : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

H290

Peut être corrosif pour les métaux

### Abréviations et acronymes

AIHA : American Industrial Hygiene Association

IMDG International maritime dangerous goods code (Code international sur les marchandises maritimes dangereuses)

DOT : Department of Transportation (Département des transports)

IATA IATA – Association internationale du transport aérien

CAS Chemical Abstracts Service (division de la American Chemical Society)

NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health ou Institut national pour la sécurité et la santé au travail)

LC50 : Concentration létale, 50 pour cent

LD50 : Dose létale, 50 pour cent

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

LEA Limites d'exposition autorisées

VLE Valeur limite d'exposition

TSCA Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

*Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.*

FDS de Saint-Gobain, Amérique du Nord, SGH